

Communiqué au titre de l'information réglementée

24 avril 2019

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2019

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Altran Technologies se tiendra le mercredi 15 mai 2019, à 15 heures, au siège social situé 96, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200).

L'avis de réunion valant avis de convocation, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le projet des résolutions ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 5 avril 2019. Cet avis peut être consulté sur le site d'Altran Technologies à l'adresse suivante : www.altran.com, dans la rubrique Finance/Assemblée générale.

Le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée, la brochure de convocation, le document de référence 2018 ainsi que les autres documents et informations mentionnés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont accessibles sur le site internet d'Altran Technologies à l'adresse suivante : www.altran.com, dans la rubrique Finance/Assemblée générale.

Les documents énumérés à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au siège social.